

ANNEXE 6.1

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine – Modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées

Afin de mener le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine (PLU'S) de manière concertée tout au long de son élaboration, conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme, Sèvremoine décide de mettre en œuvre des modalités de concertation selon des moyens adaptés, au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, ainsi que du contexte local. A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal de Sèvremoine en tirera le bilan par délibération.

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel cette concertation est organisée, des modalités particulières d'information et de participation du public sont définies. Elles ont pour objectif de rendre possible la participation du plus grand nombre tout en garantissant la sécurité de chacun (public, élus, agents administratifs, etc.).

Le public peut se renseigner sur les modalités de consultation et de participation à ce projet par téléphone au 02 41 64 74 33.

I. Modalités de concertation

Il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- dans le respect des mesures définies en partie II, mise à disposition du public, à l'Hôtel de Ville de Saint Macaire en Mauges, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h, jusqu'à l'arrêt du projet :

- d'un résumé non technique présentant succinctement le secteur et ses enjeux ainsi que le projet envisagé,
- d'un registre de concertation donnant la possibilité au public d'inscrire ses observations et propositions ;

- consultation du résumé non technique du projet objet de la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Sèvremoine sur le site internet de la commune (www.sevremoine.fr) ;

- possibilité pour le public de transmettre ses observations et propositions au Maire de Sèvremoine, jusqu'à l'arrêt du projet :

- par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Sèvremoine, 23 Place Henri Doizy, Saint Macaire en Mauges, 49450 SEVREMOINE ;
- par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@sevremoine.fr (objet : « concertation révision allégée n°1 »).
- sur le registre susmentionné.

Les Personnes Publiques mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme seront associées à la révision allégée n°1 du PLU de Sèvremoine, conformément aux dispositions des articles L. 132-10, L. 132-11 et L. 153-16 du code de l'urbanisme.

Conformément aux articles L. 132-12 et L. 132-13 du code de l'urbanisme, les représentants des collectivités, associations et organismes qui y sont définis, peuvent demander à être consultés sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Sèvremoine.

II. Mesures particulières liées à la situation sanitaire

En arrivant à l'Hôtel de Ville de Saint Macaire en Mauges, il conviendra de présenter à l'agent d'accueil l'objet de la visite.

Le port du masque est obligatoire. Le lavage de mains, au minimum avant et après la consultation du dossier, est obligatoire. Pour cela, du gel hydroalcoolique sera à disposition.

III. Mesures d'information

L'information de la tenue d'une concertation sera diffusée selon, au moins, les moyens suivants :

- formalités de publicité et notification propres aux obligations réglementaires liées à la diffusion de la délibération de prescription de la procédure (notification de la délibération aux Personnes Publiques Associées, publication dans les annonces légales d'un journal local, affichage de la délibération),
- parution de l'information sur le site internet de Sèvremoine (www.sevremoine.fr),
- parution de l'information sur le panneau d'information lumineux de Saint Macaire en Mauges.